Devoir surveillé – Nationalité, citoyenneté et questions mémorielles

Nationalité et citoyenneté, deux liens distincts ; deux siècles de droit de la nationalité (1804-2026) ; droit du sang, droit du sol et acquisition à la majorité ; déclaration, naturalisation et déchéance ; histoire, mémoires et Nation, une communauté ouverte qui se raconte ; commémorations, devoir de mémoire et patriotisme constitutionnel.

Durée : 120 min – Calculatrice autorisée – Sur 20 points · Emc 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondez en quelques lignes, avec au moins une date, un texte ou un exemple précis (1 point par question).

a) Montrez, à l'aide de deux exemples, que nationalité et citoyenneté ne se confondent pas.

b) Montrez, par deux lois datées, que le droit de la nationalité varie avec le contexte politique.

c) Distinguez histoire et mémoire, avec un exemple pour chacune.

d) Définissez le patriotisme constitutionnel, puis donnez un exemple d'attitude qui l'illustre.

Exercice 2 – Étude de cas : devenir français ★★★ *(4 pts)*

Documents (Code civil). Art. 18 : « Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français. » Art. 19-3 : « Est français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né. » Art. 21-7 (d'après) : l'enfant né en France de parents étrangers devient français à sa majorité s'il réside en France et y a résidé au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans. Art. 21-11 (d'après) : il peut le réclamer par déclaration dès 16 ans (mêmes conditions) ; ses parents, en son nom et avec son accord, dès 13 ans (cinq ans de résidence depuis l'âge de huit ans).

Cas. Margaux est née à Lyon en 2009 d'une mère française et d'un père italien. Adam est né à Toulouse en 2011 de parents sénégalais nés au Sénégal ; il y a toujours vécu. Joana, Portugaise de 30 ans née à Porto, vit en France depuis six ans.

a) Margaux est-elle française ? Sur quel principe et quel article ? Peut-elle être aussi italienne ?

b) Adam est-il français à sa naissance ? En quelle année ses parents, puis lui-même, peuvent-ils au plus tôt réclamer la nationalité ? Quand l'obtiendrait-il sans démarche ?

c) Joana peut-elle devenir française ? Par quelle voie et à quelles conditions ? Peut-elle déjà voter en France, et à quelles élections ?

d) Que révèlent ces trois cas sur la conception française de la nationalité ?

Exercice 3 – Document statistique : les acquisitions de nationalité ★★★ *(4 pts)*

Document. Acquisitions de la nationalité française selon le mode (d'après INSEE, ministères de l'Intérieur et de la Justice, 2026). L'ensemble compte aussi d'autres modes (réintégrations, ascendants et fratries de Français…).

Année	Naturalisations	Déclarations anticipées	Déclarations par mariage	Sans formalité (à 18 ans)	Ensemble
2021	74 048	30 749	17 280	2 372	128 560
2024	48 494	33 727	15 910	2 152	103 661
2025	42 063	32 923	17 579	1 981	98 139

a) Calculez, au dixième, la part des naturalisations dans l'ensemble en 2021 puis en 2025. Que constatez-vous ?

b) Quelles colonnes relèvent du droit du sol ? Calculez leur total en 2025, puis montrez, par un pourcentage, quelle voie domine.

c) Calculez, au dixième, l'évolution des naturalisations de 2024 à 2025 en pourcentage, puis proposez une explication tirée du cours.

d) Ce tableau donne-t-il le nombre de personnes devenues françaises chaque année ? Justifiez avec une notion du cours.

Exercice 4 – Analyse d'un document : une loi de reconnaissance ★★ *(4 pts)*

Document. Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, article 1er : « La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^{e} siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité. »

a) Présentez le document : nature, date, auteur.

b) Que reconnaît la République dans cet article ? Relevez les faits, la période et les victimes.

c) Après 2005, quelles autres formes de reconnaissance la République privilégie-t-elle ? Deux exemples datés.

d) La loi Taubira est-elle de même nature que la loi Gayssot du 13 juillet 1990 ? Justifiez.

Exercice 5 – Question problématisée : commémorer et rassembler ★★★ *(4 pts)*

Sujet : « **Commémorer rassemble-t-il la Nation ?** » Appuyez-vous sur des exemples précis.

a) Définissez « commémorer » et « Nation », puis posez une problématique.

b) Un argument montrant que commémorer rassemble, avec un exemple précis.

c) Un argument montrant que commémorer peut diviser, avec un exemple précis.

d) Une conclusion nuancée qui mobilise le devoir de mémoire ou le patriotisme constitutionnel.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).